

# LE QUOTIDIEN

VOL. VI

MERCIER & C<sup>ie</sup>, EDITEURS-PROPRIETAIRES

SAMEDI, 14 MARS 1885

12, 14, 16 et 18, COTE DU PASSAGE, LEVIS

No 205

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
14 mars 1885

## Une erreur judiciaire

—Vous le voyez bien, puisque je suis devant une porte, répliqua l'automédon.  
—Tant pis.  
—Pourquoi tant pis?  
—Je vous aurais pris... et je n'ai qu'une toute petite course à faire... une course de rien du tout.  
—Ça m'irait, car j'arrive de Bercy et je ne sais pas où je vais aller... Mais je suis à l'heure.  
—De Bercy! se dit Ovide. Me voilà fixé. C'est mon homme qui était là dedans. Il est en train de se bichonner pour aller faire le joli cœur chez sa donzelle. Je le tiens. Je le tiens. Je ne le lâcherai pas.  
Le Dijonnais retourna vers son fiacre, toujours immobile à l'endroit où il l'avait laissé.  
—Avez-vous encore besoin de moi bourgeois, au même prix? demanda le cocher en riant.

LXXXVIII

—Oui, répondit Ovide, j'ai besoin de vous.  
—Tout à votre service.  
—Un peu plus loin dans la rue, à vingt-cinq pas d'ici, vous voyez un fiacre arrêté?  
—Dame! à moins d'être aveugle.  
—Eh, quand ce fiacre se remettra en marche, vous le suivrez d'assez près pour ne pas le perdre un instant de vue. Est-ce compris?  
—Parbleu! et il faudra qu'il ait un rude bidet pour me brûler la politesse, car Cocotte marche bien.  
Je paye l'heure cent sous et je donne un fort pourboire par-dessus le marché.  
—Suffit! montez bourgeois. Le cocher ajouta tout bas: C'est un agent qui file un voleur.

Ovide s'installa dans la voiture, la tête à la portière, les yeux fixés sur la porte du numéro 87.

Tout à coup il aperçut Lucien Labrou, esortant de la maison après avoir changé de costume.

Le jeune homme dit à son cocher quelques mots que le guetteur ne put entendre, puis il monta et ferma la portière.

Après avoir tourné sur lui-même le fiacre s'ébranla et se dirigea vers la voiture qui serait de poste d'observation à Ovide.

L'ex-associé de Paul Harmant se hâta de se coucher derrière le store, puis, quand le véhicule l'eut dépassé, il abaissa la glace du devant et dans l'oreille du cocher ces mots:

—En chasse! et vivement.

—As pas peur, bourgeois, ça me connaît!

Et la seconde voiture tourna, comme avait tourné la première.

Le fiacre était facile, car le cheval qui traînait Lucien Labrou marchait à l'allure la plus modérée.

Les deux véhicules, roulant l'un à la suite de l'autre, milent près de trois quarts d'heure pour arriver au quai Bourbon.

Le premier s'arrêta devant le numéro 9.

Le second fit halte au coin du pont Marie.

Lucien sauta sur le trottoir, paya son cocher, puis s'élança sous la voûte d'une vieille maison et disparut.

Ovide observait plus que jamais.

—C'est là que doit percher la donzelle, murmura-t-il. Présentement il s'agit d'être très malin pour savoir le nom et de l'étage de la particulière.

Il sortit de son fiacre.

—Vous avez vu où il est entré? lui demanda l'automédon, en prenant intérêt à ce qu'il croyait être une poursuite policière.

—Oui, Restez où vous voilà, et attendez-moi.

Soliveau suivit le quai jusqu'à la maison portant le numéro 9.

Cette maison est très ancienne.

Une porte cochère large et basse s'ouvre sur une voûte que l'on traverse pour gagner la cour.

A droite dans cette cour, se trouve la loge du concierge, à l'entrée d'un escalier qui dessert le corps du bâtiment faisant face au quai.

Au fond s'élève un autre corps de bâtiment construit après coup; un second escalier occupe le point central.

Lucien Labrou s'était engagé dans l'escalier de droite pour aller chez sa fiancée dont le logement touchait, nous le savons, à celui de Jeanne Fortier, surnommée dans le quartier maman Lison.

Le jeune homme, en pressant, soulevait le bonjour à son ancienne concierge.

—Al! vous êtes en retard aujourd'hui, monsieur Lucien, lui dit celle-ci en riant.

—Mans' elle Lucie a préparé le déjeuner pour onze heures et demie, et voilà qu'il est midi passé.

—Aussi, je monte vite. — Au revoir!

Et Lucien gravit l'escalier en mettant les marches doubles.

Lucie avait reconnu son pas.

Elle l'attendait sur le seuil de sa porte.

Il la prit dans ses bras et couvrit de baisers son front et ses cheveux.

—Oh! le vilain!! fit Lucie rougissante mais heureuse; plus d'une demi-heure en retard! Le déjeuner ne sera pas mangeable! et moi qui me promettais si bien de vous régaler.

—Le déjeuner sera délicieux, chère mignonne... répliqua le fils de Jules Labrou. Je vais vous le prouver en y faisant honneur. Je suis en retard, c'est vrai, mais ce n'est pas ma faute. Il m'a été impossible de venir plus tôt.

—Pourquoi donc? Le dimanche vous n'avez rien à faire.

—Vous croyez ça! Eh bien, ce matin j'étais debout une heure avant le jour.

—Une heure avant le jour!! répéta la jeune fille stupéfaite. Que se passait-il donc?

Lucien expliqua la besogne dont il avait dû se charger sur la demande de Paul Harmant.

—C'est bien, alors; vous êtes pardonné, dit Lucie. Mettons-nous vite à table. Je meurs de faim.

—Maman Lison ne déjeune pas avec nous? demanda Lucien en s'asseyant devant la petite table parée et servie de façon fort coquette.

—Non, mon ami. Pauvre maman Lison, elle n'a pas un moment de liberté! Madame Lebret, sa patronne, est malade, très malade et maman Lison passe ses nuits à la veiller. Ce qui ne l'empêche pas de porter le pain aux clients deux fois par jour. C'est à peine si je la vois.

—Vous l'aimez bien, cette brave femme, n'est-ce pas, Lucien?

—Oui, mon ami, beaucoup.

—Et vous avez raison... j'éprouve moi-même pour elle une très grande sympathie... et je suis sûre qu'elle la mérite.

—Sitôt que nous serons mariés, mon Lucien, nous tiendrons la promesse que nous lui avons faite. Nous la prendrons avec nous et nous rendrons heureuse sa vieillesse.

—Ce sera bientôt, chère mignonne, s'il plaît à Dieu!... Si vous saviez comme j'ai hâte d'arriver au jour du bonheur!

Et Lucien voulut embrasser de nouveau sa fiancée.

Elle le repoussa doucement, sans pruderie mais avec fermeté.

—Nous ne sommes pas encore mariés dit-elle en riant. Mettez ces baisers-là à la caisse d'épargne. Nous les retrouverons plus tard.

—Méchante!

—C'est sur votre bien que je vieillirai. C'est dans votre intérêt que je vous empêche de marauder. Soyons sérieux! Nous déjeunons, songez à déjeuner! Comment trouvez-vous ces côtelettes?

—Idéales!

—Elle s'est un peu trop émise cependant.

—Je ne m'en aperçois pas.

—Etes-vous toujours aussi satisfait de votre position chez M. Harmant?

Lucien fronça les sourcils.

—Toujours, répondit-il, cependant Mon patron me témoigne la confiance la plus flatteuse, et, à ce sujet, je dois vous apprendre une chose qui va certainement vous contrarier.

—Quoi donc? demanda vivement Lucie.

—Il s'agit d'une mauvaise nouvelle, alors?

—Bonne et mauvaise tout à la fois selon la manière de l'envisager. Nous allons passer deux dimanches sans nous voir.

Les yeux de la jeune fille se remplirent de larmes.

—Deux dimanches sans nous voir répéta-t-elle. Pourquoi?

—Je vais faire une absence de quinze jours à trois semaines. Monsieur Harmant m'envoie à Bellegarde pour l'y représenter et y installer des pièces de mécanique très importantes.

—C'est favorable à nos intérêts, cela.

—Très favorable, oui, chère mignonne.

—Alors j'en prends mon parti,

puisque cela rapprochera mon mariage. Vous m'écrirez, n'est-ce pas?

—Tous les jours, je vous le promets.

—Trois semaines seront vite passées. Quand je reviendrai, la joie de nous revoir nous fera oublier les heures de séparation. Et puis, je le répète, ce voyage est très avantageuse pour nous. Je touche une indemnité de déplacement considérable. Si vous saviez comme j'ai hâte de m'établir avec mes capitaux.

—Pourquoi cette hâte, puisque vous vous trouvez bien chez votre patron?

—Je m'y trouve bien, mais cependant certaines choses me déplaisent. Des choses dont je vous parlerai plus tard.

—Qui vous empêche de m'en parler tout de suite?

—Plus tard... répéta Lucien Labrou.

—Alors, si tout ne vous convient pas, cherchez des fonds pour reconstruire l'usine de votre père. Maintenant que vous êtes connus les associés ne vous manqueront point.

—Je songerai à cela lors de mon retour. A présent occupons-nous d'autre chose. Je suis très contrarié que pendant mon absence de Paris vous n'avez pas maman Lison auprès de vous. Cette brave femme me fait l'effet d'un chien de garde fidèle.

—Sa patronne, hier, allait, paraît-il, un peu mieux. Dès que la convalescence commencera, maman Lison reprendra ses habitudes et passera auprès de moi une partie de ses journées. Ça me sera bien utile, car j'ai beaucoup de travail en ce moment, et elle m'empêcherait de perdre un temps précieux en se chargeant d'aller chercher mes provisions et de préparer mes repas. Nous la verrons probablement tantôt, mais seulement quelques minutes... Elle viendra me dire bonjour...

Nous laisserons les deux fiancés achever leur repas tout en causant de l'avenir, et nous rejoindrons Ovide Soliveau que nous avons vu descendre de son fiacre et rapprocher de la maison, cherchant le moyen de savoir chez qui Lucien Labrou venait de monter.

Ce n'était pas facile en effet et, pour arriver à ce résultat, il était indispensable de combiner un plan. Questionner la concierge? Il n'y fallait point songer, une démarche de ce genre devant forcément attirer l'attention sur lui et le rendre suspect.

Ovide avait un espoir.

Il comptait que les amoureux sortiraient ensemble dans l'après-midi. Or, du moment où il connaîtrait de vue la jeune fille, se renseigner à son sujet ne serait qu'un jeu d'enfant.

Depuis pas mal de temps déjà le Dijonnais se promenait de long en large sur le trottoir du quai, devant la maison, traversant parfois la chaussée, faisant semblant d'examiner avec intérêt les objets exposés à la devanture d'un magasin de confection contigu à la porte d'entrée de la demeure de Lucie, puis retraversant la chaussée et regardant les fenêtres, dans l'espoir que Lucien se montrerait à l'une d'elles, ce qui lui apprendrait à quel étage demeurait l'amie du jeune homme.

On voit qu'Ovide Soliveau s'acquittait consciencieusement de la besogne dont il s'était chargé.

Tout à coup le guetteur poussa une sorte d'exclamation de joie.

La chose sur laquelle il avait compté se produisit.

Une fenêtre de l'étage le plus élevé venait de s'ouvrir.

Lucien Labrou y parut, seul d'abord, puis il se retourna, dit quelques mots, et Lucie vint le rejoindre.

Malgré la distance Ovide distinguait parfaitement les traits de la jeune fille.

—Eh! eh! murmura-t-il, le gaillard n'a pas mauvais goût! la petite est gentille, très gentille! J'ai maintenant sa photographie dans la tête. Elle n'en sortira plus.

Lucie tenait à la main un mouchoir blanc déplié qu'elle étendit sur la barre d'appui de la croisée avant d'y poser ses coudes.

Lucien suivit son exemple, et serrés l'un contre l'autre, les regards criants sur le vaste horizon étalé sous leurs yeux, les amoureux se mirent à causer en riant.

Tout à coup la jeune fille se rejeta en arrière pour éviter un baiser de Lucien.

Le mouchoir étalé sur la barre d'appui glissa dans le vide, et vint

en tournant s'abattre aux pieds de Soliveau qui s'empressa de le ramasser.

Depuis la fenêtre Lucie lui fit des signes télégraphiques facile à comprendre.

De la même manière, c'est-à-dire en mimant sa réponse, Ovide indiqua qu'il allait déposer l'objet chez le concierge.

Les fiancés quittèrent immédiatement la fenêtre.

Ovide, enchanté de l'incident qui venait d'avoir lieu et facilitait singulièrement sa tâche, était déjà dans la cour.

A ce moment précis une victoria s'arrêta devant la maison, et Mary Harman en descendait.

Elle disparut à son tour sous la voûte pour chercher la loge du portier.

En voyant Ovide Soliveau vêtu en maçon, se diriger de son côté, la concierge avait quitté son travail.

—Qu'est-ce qu'il y a pour votre service? lui demanda-t-elle.

Ma chère dame, répondit-il, voici un mouchoir qu'une jeune demoiselle a laissé tomber depuis le sixième étage de votre immeuble. Je vous le rapporte.

Et il lui présentait le tissu de toile fine, imprégné d'un parfum très faible et très doux.

—Du sixième, répéta la concierge. C'est la couturière, m'amazelle Lucie qui demeure là-haut. Merci bien mon brave homme, ça lui sera remis.

—Je descends, cria Lucie du haut de l'escalier.

Ovide en savait assez.

Il allait partir lorsqu'en se retournant il se trouva en face avec Mary arrivée derrière lui et lui barrant le chemin.

Vivement, avec une stupeur plus facile à comprendre qu'à décrire, il se jeta de côté en détournant la tête pour éviter d'être reconnu.

Mary ne s'occupait pas de lui.

—Mademoiselle Lucie, la couturière? demanda-t-elle.

—Au sixième, madame. La porte à droite.

—Je vous remercie.

La jeune fille se dirigea vers l'escalier, en se garantissant du prétendu garçon dont les vêtements étaient couverts de plâtre.

Ovide, trouvant le passage libre, s'élança au dehors et traversa rapidement la cour.

Lucie arrivait aux premières marches de l'escalier.

—Vous, mademoiselle! dit-elle d'un ton joyeux. Dans cette maison!

—J'y viens pour vous voir, ma chère Lucie, répliqua Mary.

—Ah! que vous me rendez heureuse! Comme vous allez être surprise.

—Surprise? moi?

—Oui.

—Mais pourquoi?

—Je ne veux rien vous dire, vous verrez.

Montez lentement, mademoiselle, pour ne pas vous fatiguer trop. C'est haut, six étages. Grand merci, ma chère dame, ajouta Lucie en prenant le mouchoir des mains de la concierge.

Au second étage Mary s'arrêta pour respirer.

Elle n'en pouvait plus. L'air s'échappait en sifflant de sa poitrine oppressée.

—Voulez-vous vous appuyer sur moi mademoiselle? — demanda Lucie.

—Volontiers.

Et la fille de Paul Harmant, se tenant d'une main à la rampe, et de l'autre se cramponnant au bras de sa compagne, poursuivit son ascension.

—Que c'est bon et gracieux à vous mademoiselle d'être venue me voir, reprit l'ouvrière, car c'est bien pour moi. Votre vêtement n'est même pas encore assemblée.

LXXXIX

—C'est pour vous, bien pour vous mignonne. Depuis longtemps déjà je revais la visite que je vous fais aujourd'hui.

—Combien j'en suis heureuse, et comme il va être surpris, lui!

—Lui? Qui donc demanda Mary curieuse.

—C'est le secret le secret, c'est la surprise!! Vous verrez.

Après avoir fait halte d'étage on arriva tout en haut de la maison.

Lucie posa la main sur le bouton de sa porte.

Quelques secondes après la sortie de sa fiancée, Lucien Labrou s'était rasé à la fenêtre.

(A suivre.)

## Femmes souffrantes et guéries

Celles qui sont faibles, éprouvant des sensations fatigantes, et qui sont à peine capables de se tenir sur ses pieds; cette source constante et enlégée à votre système toute sa vigueur première, la rosée de vos joues, cette violence continue sur vos forces vitales qui vous rend maussade, peut aisément disparaître par l'usage du merveilleux remède des Amers de Houlbon. Les irrégularités et les obstructions de votre système sont calmées de suite, tandis que la cause spéciale de peine périodique disparaît pour toujours. Personne ne reçoit autant de bénéfice et personne n'est aussi reconnaissant et ne témoigne autant d'intérêt en recommandant les Amers de Houlbon que les femmes.

## L'HISTOIRE D'UNE CARTE-POSTE

J'ai souffert de troubles urinaires et de la maladie des reins pendant douze ans!  
Après avoir essayé tous les médecins et toutes les médecines patentées, j'entendis parler, et je fis usage de deux bouteilles d'Amers de Houlbon, et je suis parfaitement guéri. J'en garde toujours l'espérance. B. F. Booth, Salisbury, Tenn.—Mai, 4, 1883.

Bedford, Penn., 8 mai 1875.  
Il m'a guéri de plusieurs maladies, telles que maladies de nerfs et de l'estomac, et autres communes aux femmes. Je n'ai pas été malade un seul jour par année depuis que j'ai pris des Amers de Houlbon. Tous mes voisins en font usage.  
Mme FANNIE GREEN.  
\$3,000 PERDUES

Un voyage en Europe qui m'avait coûté \$3,000 m'a fait moins de bien qu'une bouteille d'Amers de Houlbon qui a aussi guéri ma femme qui souffrait depuis quinze ans de faiblesse, d'insomnie, de dyspepsie et de maladie de nerfs.  
R. M. Auburn, N. Y.

So. Bloomingville, O., 1 mai 1879.  
Messieurs.—J'ai souffert dix ans et j'ai essayé vos Amers de Houlbon. Ils m'ont fait plus de bien que tous les médecins.  
Miss S. S. Boone.

BEBE SAUVE.  
Nous sommes heureux de dire que notre enfant en nourrice a été complètement guéri d'une dangereuse constipation par l'usage des Amers de Houlbon qui ont en même temps établi la santé de la mère, et l'ont rendue forte.  
LES PARENTS, ROCHESTER, N. Y.

Aucune marque de commerce sans une gerbe de Houlbon verte sur une étiquette blanche. Evitez les drogues avec les noms de "Hop" ou "Hops;" 23 janvier.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

### ARRANGEMENT

POUR LA

### 1884 SAISON D'HIVER 1885

Le et après Lundi, le 1er Décembre, les trains de ce chemin de fer partiront à la Station de Lévis, tous les jours (Le dimanche excepté), comme suit:

#### LES TRAINS LAISSERONT LEVIS

Pour Halifax et Saint-Jean..... 8 00 a. m.  
Pour la Rivière-du-Loup..... 11 25 a. m.  
Pour la Rivière-du-Loup..... 5 25 p. m.

#### LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS

De la Rivière-du-Loup..... 5 15 a. m.  
De la Rivière-du-Loup..... 1 35 p. m.  
De Halifax et Saint-Jean..... 7 10 p. m.

Les chars Pullman liant la Pointe-Lévis les Mardis, Jendis et Samedis, se rendront à Halifax et ceux partant les Lundis, Mercredis et Vendredis se rendront à Saint-Jean, N. B.

Tous les trains circuleront sur l'heure du nouveau méridien, le "Eastern Standard".

Les billets peuvent être obtenus, ainsi que les informations concernant la route, le fret et les taux de passage de

P. LAVERDIERE,  
Rue Dalhousie, Québec.  
D. POTTINGER,  
Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. B., 27 novembre 1884.

## PRESERVATEURS

### DE L'OEIL

Lunettes bleues et nuancées par la fumée et verres pour les yeux.

#### COQUELLES NUANCEES PAR LA FUMEE.

COQUELLES NUANCEES DE BLEU DIVERS GRANDEURS, DIVERS GENRES ET DIVERSES NUANCES

— CHEZ —

## G. SEIFERT

BAZAR EUROPEEN

34, Rue de la FABRIQUE, Québec

## AVIS PUBLIC

### Louage des étaux

Les étaux publics dans la nouvelle halle du marché dans le quartier Notre-Dame, seront loués par adjudication publique au plus haut enchérisseur sur chaque étal à la dite halle, mercredi le 18 mars courant à 10 heures de l'avant-midi, ceux de la halle dans l'axe Labadie, quartier Lauzon, seront loués aussi par adjudication publique au plus haut enchérisseur sur chaque étal à la dite halle après le louage de ceux de la halle du quartier Notre-Dame, et enfin ceux à la station de l'Intercolonial, seront aussi loués par adjudication publique au plus haut enchérisseur sur chaque étal, à l'endroit même après le louage de ceux de la halle dans l'axe Labadie. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la corporation.

Bureau de la corporation de la ville de Lévis ce 3 mars 1885.

Par ordre,

FLAVIEN ROY,

Secrétaire-trésorier.

3 mars 1885.

LE QUOTIDIEN

Est imprimé et publié par J. E. MERCIER.

Administration et Rédaction 12, 14, 16 et 18, Côte du Passage, Lévis.

ABONNEMENT

Un an \$2 50 Six mois \$1 25 Trois mois \$0 65 Un mois \$0 25

ANNONCES (mesure normale)

Première insertion 10 cts la ligne. Insertions subséquentes 5 cts la ligne.

Les avis de naissances, mariages et décès, les demandes d'emploi, demandes d'employés, annonces d'objets perdus et trouvés, n'excedant pas quatre lignes (normales), seront publiées gratuitement dans le Quotidien.

L'HEBDOMADAIRE

Parait tous les Jours

ABONNEMENT

Un an \$0 40 Six mois \$0 25 Trois mois \$0 10 Ces deux journaux sont en même temps ceux de la Puisseance.

Faites enregistrer vos lettres contenant de l'argent demandez un mandat sur la poste.

MERCIER & Co, Lévis, Canada.

LEVIS, 14 MARS 1885

LE PACIFIQUE

D'après les articles publiés récemment dans le Mail, il est évident que le syndicat du Pacifique ne peut continuer les travaux de construction si le parlement ne vient de nouveau à son secours.

Que fera le gouvernement ?

Il ne peut évidemment laisser inachevée cette gigantesque entreprise, il ne peut pas non plus se charger de son parachèvement. Il faudra donc qu'il accorde au syndicat ce qu'il demande.

Avec la majorité que le gouvernement commande en chambre, personne ne doute qu'il remportera d'emblée toutes les mesures qu'il jugera à propos de présenter. Les ministériels sont disposés à voter tout ce qu'il faudra.

Est-ce à dire pour cela qu'on doit accorder au Syndicat tout ce qu'il exige sans demander compensation ? Nous ne croyons pas qu'il y ait d'heureuses natures disposées à commettre cette année la faute de l'an dernier. Les députés de la province de Québec, avant de voter de nouveaux millions, devront recevoir la complète assurance que le terminus d'été ne s'éloignera pas du port de Québec.

Voici, d'après le Mail, ce que le syndicat proposera au gouvernement. 1o L'abandon par le gouvernement de l'hypothèque prise sur le prêt de trente millions fait au cours de la session dernière.

2o Une avance de quatre millions de piastres pour payer la dette flottante du syndicat.

3o Emission par le Pacifique de débetures au montant de trente millions dont quinze millions seraient négociés et quinze millions déposés entre les mains du ministre des finances.

4o Remise au gouvernement de sept millions cinq cent mille acres de terre.

A LA CHAMBRE

Nos législateurs se sont occupés de la fameuse question des cabaretiers.

Les débats d'hier n'ont servi qu'à démontrer la position embarrassante où se trouvent les gouvernements de province sans apporter aucune solution pratique. Il y a eu entre les pouvoirs pour faire décider la constitutionnalité de la loi fédérale par le conseil privé, mais pendant l'armistice, c'est à qui conduirait la banque.

L'organisation fédérale se ressent de l'existence aléatoire que lui a créée la cour suprême et ne peut agir avec la même vigueur et la même certitude que les fonctionnaires des provinces qui ont depuis longtemps la main à la besogne. La loi fédérale a des lacunes qui sont comblées par des dispositions des lois de la province et vice-versa. Il faut naviguer entre tous ces écueils sans se heurter à aucun.

Les gouvernements des provinces, constatant l'autorité fédérale, ne peuvent se servir des dispositions de la loi fédérale qui leur sont avantageuses sans par la même faire des admissions et une reconnaissance qui compromettrait le succès de leur plaidoirie. En mettant à exécution les lois provinciales, n'y a-t-il pas danger d'un autre côté de s'exposer à des frais considérables de la part des poursuivis.

Tout cela dépendra de la décision à venir.

Dans l'intervalle, il règne comme une espèce d'anarchie, ou les législatures vont à tâtons, empruntant tantôt au fédéral tantôt au local un lambeau d'autorité fortement contesté.

La discussion d'hier a été très bien conduite des deux côtés. Le gouvernement, désireux de conserver la paix et le bon ordre, a agi avec prudence, et il a semblé avoir l'assentiment de la chambre.

LA STATUE DE MGR DEZIEL

Nous lisons dans le Monde Illustré de Montréal: "Je connais une petite ville qui a plus d'esprit et de cœur que notre métropole commerciale.

"Si Lévis a moins de têtes que Montréal, elles sont de meilleure qualité, et je n'en veux pour preuve que la détermination qu'elle a prise dernièrement d'élever une statue à Monsieur Déziel, son premier curé.

La ville prend à sa charge le coût de la statue, et un généreux citoyen, M. Carrier, se charge de la couler en bronze.

Le statuariaire est Hébert, qui vient, par cette œuvre, de soutenir encore sa réputation.

La tête énergique, vigoureuse et toute sculpturale de Mgr Déziel, a été magnifiquement rendue par le ciseau de l'artiste, la pose est belle, le regard plein de vie et le drapé est savant et des plus séduits.

Et Montréal n'a pas de statue de Maisonneuve, et un mauvais Jacques Cartier sert d'enseigne à une maison de commerce de la rue Saint-Jean !

Ce compliment flatteur est signé Léon Ledieu. Nous remercions notre confrère du bon témoignage qu'il porte à nos concitoyens et, avec lui, nous regrettons que Québec et Montréal n'aient encore rien fait pour leurs fondateurs.

L'exemple parti de Lévis devrait produire des fruits. N'y aura-t-il pas dans nos deux grandes villes, canadiennes deux hommes de bonne volonté pour prendre la tête de ce mouvement national ?

PARLEMENT FEDERAL

Chambre des Communes

Ottawa, 13.

L'orateur occupe le fauteuil à 3.15 heures. Plusieurs pétitions sont lues et reçues. M. FOSTER reprend le débat sur le budget. Il commence par contester au libéraux le droit de monopoliser comme ils veulent le faire, l'indépendance et l'innocenteté politique. Il cite des cas nombreux où M. Blake et M. Mills ont mis leur indépendance sous le boisseau et se sont absentés de la chambre lorsqu'est venu le moment de prendre le vote sur des questions importantes. Il contredit l'assertion des grits qui disent que les provinces maritimes sont favorables à l'annexion avec les Etats-Unis. Refusant les calomnies des grits au sujet des terres du Nord-Ouest, il cite du "Free Press" du jour le cas d'un nommé McKay qui a été examiné la veille même, devant le comité d'immigration, et qui a déclaré avoir payé sa terre dans le cours d'un an, et économisé outre cela, la somme de \$312. Tout cela malgré le monopole du chemin de fer du Pacifique.

Il ridiculise ensuite la comparaison faite par sir Richard Cartwright entre les Etats-Unis et le Canada au sujet des dommages causés à ses deux pays par les cinq années de guerre civile et les dernières six années d'administration conservatrice. Il fait voir toute l'absurdité de la prétention de sir Richard. Puis montre que l'immigration des canadiens vers certains centres des Etats-Unis n'est pas due au fait qu'ils sont obligés de fuir le Canada parce que les taxes les en chassent. Il donne de nombreux tableaux de chiffres établissant que les taxes des villes aux Etats-Unis où vont résider nos compatriotes sont beaucoup plus élevées qu'en Canada.

Comparant le Nouveau-Brunswick, où l'émigration est considérable, avec le Maine, où se portent nos compatriotes, il donne les chiffres suivants: la dette municipale est de \$5 par tête dans le Nouveau-Brunswick et de \$25 dans le Maine; la taxe régie, fédérale, municipale et provinciale, est de \$9.66 par tête pour le Nouveau-Brunswick, et \$13.74 pour le Maine. Aux Etats-Unis la dette fédérale est de \$25.60 par tête, et en Canada de \$16.40 par tête. La dette des divers états, en moyenne, est de \$4.83, et des différentes provinces du Canada \$24.30. Les dettes fédérale et par états ou provinces réunies, donnent \$46.83 par tête pour les Etats-Unis et \$40.20 par tête pour le Canada. La raison alléguée par les grits n'est donc pas valable parce que les canadiens quitteraient le Canada, où ils sont peu taxés, pour s'en aller dans un pays où ils le sont beaucoup plus.

SEANCE DU SOIR

M. DAVIES répond à M. Foster. Il dit que le gouvernement prétendait, il y a quelques années, avoir produit la prospérité par des actes du parlement, et il demande qu'aujourd'hui le gouvernement fasse adopter un acte pour faire disparaître la dépression qui règne dans le pays.

M. WOODWORTH répond à M. Davies. Il cite les prix du charbon à Montréal, à Ogdensburg, à Toronto et à Chicago, et ces prix sont moins élevés de 20 pour cent en Canada qu'aux Etats-Unis. Le charbon qui se vend \$6 à Montréal se vend à Ogdensburg pour \$6.40, à Toronto \$5 et à Chicago \$8. Ce qui est une preuve que les consommateurs canadiens ne paient pas le droit sur le charbon américain comme les libéraux le disent; car les américains le mettent à un prix assez bas pour que le prix n'en soit pas augmenté.

M. KING critique la politique du gouvernement.

A 12.14 heures la chambre s'ajourne.

LE LAC TEMISCAMINGUE

Le révérend père Gendreau est à Québec depuis quelques jours, dans l'intérêt de la société de colonisation du lac Temiscamingue pour laquelle il va demander au gouvernement l'octroi des deux cantons Guignes et Duhamel.

Notre concitoyen, M. Morency, inspecteur des arpentages, est revenu tellement enthousiasmé de la valeur des terrains de ces cantons, qu'il y envoie, au printemps, un de ses frères avec sa famille pour s'y établir.

La société de colonisation du lac Temiscamingue reçoit un grand nombre de demandes de terrains. A sa dernière assemblée, elle a voté cinq cents piastres pour faire travailler les colons pauvres sur les lots de la société. On accorde à ces derniers l'avantage de faire à leur profit la récolte de la première année.

On travaille activement, depuis quelques mois surtout, à la colonisation dans cette région dont on vante beaucoup la fertilité du sol. Plusieurs prêtres et autres personnes distinguées s'occupent essentiellement de cette louable entreprise, et nous constatons avec plaisir que leurs efforts ont été jusqu'ici couronnés de succès.

PETITES NOTES

A la chambre d'assemblée, du côté de la gauche, M. Joly occupe le siège qu'avait l'an dernier M. Mercier. Le chef de l'opposition a donc le siège de M. Joly.

Sur proposition de l'honorable Larue, appuyé par l'honorable Champagne, le conseil législatif est ajourné à mercredi prochain.

L'indemnité payée aux membres de l'assemblée législative, l'an dernier, s'est élevée à \$46,847.30.

Les salaires payés aux employés du service civil ont atteint \$28,641.48.

Montant dépensé en 1884 par le gouvernement local pour venir en aide aux pêcheurs en détresse, de la Côte du Labrador et des Iles de la Magdeleine... \$3,040.56.

Dépenses nécessitées par le maintien d'une garde spéciale à l'assemblée législative, et aux départements publics, à raison de l'explosion du 11 octobre 1884, \$2,818.

GAZETTE UNIVERSELLE

Une pensée religieuse: La vie humaine est un livre ouvert, où, à chaque ligne, on lit la justification de la loi du Seigneur.

Il est question, parmi les diverses compagnies de chemins de fer urbains du Canada et des Etats-Unis de se constituer en assurance mutuelle, afin d'empêcher le monopole établi par les compagnies d'assurance ordinaire. On espère avec ce système faire une économie de 50 pour cent.

M. J. O. Fortier, marchand, vient d'être nommé inspecteur du revenu de l'intérieur, à Sorel. Il entrera dans ces nouvelles fonctions lundi prochain.

Le gouvernement d'Ontario a mis à l'étude le projet d'une nouvelle ferme modèle, dans l'Est de la province, près de Kingston ou d'Ottawa.

La population de Stoke, comté de Richmond, est originaire de 113 localités différentes et compte dans son sein des représentants des Etats-Unis, des bords du St-Laurent, de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France et de la Belgique. C'est un peu comme cela que sont composées la plupart des paroisses de plusieurs comtés dans les cantons de l'Est.

La bande de voleurs dont le mode d'opération consiste à pénétrer nuitamment dans les magasins et faire sauter les coffres-forts, est plus nombreuse qu'on ne le pensait. Trois sont sous verrous, mais il en reste encore plusieurs dans la nuit de jeudi un marchand du nom de Edouard Delorme a été victime de ces audacieux escrocs.

S'il faut en croire la presse américaine, deux officiers de l'armée du Mahdi seraient récemment arrivés à New-York, pour étudier Paris et la manière de se servir de la dynamite, ce terrible agent de guerre pour l'avenir.

C'est le capitaine Boyton, célèbre par ses exploits comme nageur, qui est leur professeur.

La cour supérieure pour le district de Trois-Rivières vient d'annuler la saisie arrêt avant jugement émanée de la demande de la banque Union contre les biens de Jean-Baptiste Normand, du cap de la Magdeleine, devenu insolvable.

Parce qu'un débiteur tombe dans le malheur et ne peut pas rencontrer ses affaires, a dit M. le juge Bourgeois, il ne s'en suit pas qu'on doive le prendre pour un homme malhonnête et disposé à frauder ses créanciers.

L'armée du salut a pour de bon envahi Montréal. On y organise des processions, des assemblées publiques. On chante, on préche, on fait de la pantomime, de la musique, et le reste. Ce qu'on fait plus difficilement, par exemple, ce sont des recrues. Allez donc vous enrôler dans les rangs de ces pauvres toqués !

LEGISLATURE PROVINCIALE

Assemblée Législative

Québec, 13.

Le président occupe le fauteuil à 3.10 heures.

Le président donne communication d'un message de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur conçu dans les termes suivants:

Je reçois avec grande satisfaction la loyale adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône et je vous remercie de l'assurance que vous me donnez de votre bon vouloir et cordiale assistance.

Un message du Conseil législatif acquiesçant à la demande de l'Assemblée législative concernant la nomination d'un comité conjoint des deux chambres pour examiner les rapports de la codification des lois de cette province et que MM. Archambault, Champagne et Gérin agissent pour le conseil comme membre de ce comité.

L'hon. MERCIER dépose la pétition de Mgr Moreau demandant une aide additionnelle pour le collège commercial de Saint-Denis de St-Hyacinthe.

M. MCSHANE — Du Victoria Skating Club de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

M. MARTEL propose le 2me rapport du comité permanent des ordres permanents. Les projets suivants sont déposés: M. BROUSSEAU — Pour incorporer la compagnie de papier Nouvelle Angleterre.

M. THORNTON — De la Magog Textile and Print Co pour emprunter de l'argent et émettre des débetures.

L'HON. M. LYNCH — Pour amender et consolider l'acte concernant l'Association Pharmaceutique de la province de Québec et régulariser la vente des drogues et poisons.

M. TAILLON — Acte autorisant la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation par Léon Robert.

M. STEPHENS — Acte définissant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu George H. Frottingham et concernant d'autres gens s'y rattachant.

L'hon. M. TAILLON — Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts révisés pour le Bas Canada, relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal pour les fins de la représentation dans l'Assemblée législative.

M. GAGNON — Acte pour amender certains articles du Code Municipal.

M. TAILLON propose les résolutions relatives aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Q. M. O., et O.

M. PICARD demande au gouvernement de bien vouloir donner à cette chambre le coût des enquêtes Mercier et Mousseau avant de consentir à l'adoption d'un bill qui porterait à l'établissement d'une nouvelle enquête.

L'hon. M. ROBERTSON dit qu'il produira le plus tôt possible un état des dépenses encourues par les deux commissions jusqu'au premier mars dernier.

A la demande de l'hon. chef de l'opposition, il fournira un état détaillé des sommes payées à chacun des témoins, commissaires, etc.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande s'il est l'intention du gouvernement de faire, sur les cartes régionales pour les seigneuries, la même désignation de propriétés que celles qu'il fait pour les cantons (townships).

L'hon. M. LYNCH ne croit pas la chose pratique; l'échelle sur laquelle sont dressées les cartes régionales étant très petite (4 milles au pouce) il serait impossible d'y faire figurer des propriétés qu'un général n'ont pas un arpent de front.

L'hon. chef de l'opposition fait motion pour la production de la pétition concernant les actions prises par W. Lamb pour vente des boissons sans licence.

L'HON. M. MERCIER dit qu'il a déjà informé la chambre que les personnes poursuivies avaient obtenu leur licence des gouvernements local et fédéral et que malgré cela elles sont poursuivies pour vente de boissons sans licence.

Il a demandé dernièrement de suspendre les procédures jusqu'à ce que l'exécuteur et cette chambre se soient entendus. Il prétend que poursuivie les hôteliers pour vente de boissons sans licence parce qu'ils tiennent leur buvette ouverte le dimanche est de les poursuivre sous faux prétexte et que le gouvernement sera obligé de faire remise de cet argent.

D'après une entente le gouvernement local ne devait poursuivre aucune personne qui avait obtenu sa licence du gouvernement fédéral avant que la cour suprême eut rendu jugement dans la cause qui lui était soumise. Il espère que le gouvernement donnera instructions ses officiers de cesser leur poursuite afin d'éviter des frais considérables et de la part du gouvernement et des hôteliers.

L'hon. PROCUREUR GENERAL dit qu'il est heureux de pouvoir continuer l'explication qu'il avait commencée à donner au sujet de l'acte des licences et de la position du gouvernement. L'acte de licence de 1878 permet de poursuivre ceux qui vendent de la bière le dimanche.

Le gouvernement continue à poursuivre ceux qui ont obtenu leur licence du gouvernement fédéral et qui se rendent coupable de vendre de la bière le dimanche et pour arriver à cette fin il est obligé d'obtenir sa poursuite pour vente de boissons sans licence, vu que le gouvernement fédéral n'a pas encore intenté aucune poursuite pour infraction à leur loi. D'après l'acte des licences 1883 chaque licence coupable d'infraction à la loi de licences doit être poursuivie en vertu de la loi par laquelle il a obtenu sa licence.

Nous ne pouvons pas poursuivre ceux qui enfreignent la loi le dimanche, d'après l'acte 1879 chap. 4. C'est le conseil municipal qui qui se charge généralement de ces poursuites comme c'est aussi lui qui bénéficie des amendes.

La loi fédérale ne contient aucune clause pour empêcher la vente de bière le dimanche. Nous n'avons pas le droit de poursuivre qui ce soit sous l'empire de cette loi et se admettant que nous aurions nous ne pourrions pas nous servir d'une loi qui vient d'être déclarée inconstitutionnelle.

Etant dans la position de ne pouvoir atteindre ceux qui vendaient de la bière le dimanche et qui tenaient leur licence du gouvernement fédéral, nous avons cru devoir prendre le moyen de les poursuivre pour vente de bière sans licence afin de protéger ceux qui avaient obtenu leur licence du gouvernement local. Les lois pour les licences sont des lois de police qui sont du ressort des gouvernements locaux.

Nous continuerons d'agir comme par le passé, de cette façon nous obligerons peut-être ceux qui se rendent coupables de ce délit à prendre leur licence du gouvernement local, et ce sera dans l'intérêt de la paix et du bon ordre.

La discussion est continuée par MM. Watts, Gagnon, McShane et Joly qui critiquent la conduite du gouvernement et l'hon. Robertson qui défend la loi.

M. MCSHANE demande au gouvernement de bien vouloir ajourner jusqu'au lendemain de la fête St-Patrice.

L'hon. M. LYNCH appuie cette suggestion et la Chambre est ajournée à mardi.

Le steamer Louisiana a fait le voyage de New-York à la Nouvelle-Orléans en cinq jours et treize heures. C'est la plus rapide traversée qu'on ait signalée jusqu'à ce jour.

TELEGRAPHIE

ANGLAETERRE

Londres, 13 mars.

M. Lumpon qui est mort hier, naufragé dans le Verment, vint en Angleterre en 1830, fut naturalisé et fait chevalier pour services lors de la pose du câble.

Des services ont été changés dans l'abbaye de Westminster, St-Paul et dans plusieurs autres églises à la mémoire de Gordon. L'assistance était des plus nombreuses dans chaque cas.

Sir Peter Dumdesda a reçu l'ordre de communiquer à l'empire et au commandant de Hérat les termes de l'entente qui a eu lieu, entre l'Angleterre et la Russie, pour maintenir le statu quo militaire.

On continue à faire de grands préparatifs de guerre en vue d'un conflit sérieux en Afghanistan. Deux corps d'armée composés chacun de 1500 officiers et 35,300 soldats et ayant 1800 chevaux sont prêts à partir. La marine prépare une flotte pour le transport de ces troupes.

Les hommes politiques espèrent toujours en venir à un règlement amical. D'après les dernières nouvelles, Anglais et Russes annoncent leur désir d'éviter un conflit. Le czar croit attendre son but non par la force armée, mais par le pouvoir toujours croissant de la civilisation.

FRANCE

Paris, 13 mars.

Bellerick, accusé de tentative de meurtre sur le rédacteur du Cri du Peuple, a été acquitté.

La police française a arrêté James Stephens, Eugene Davis et Loney, chefs des dynamitaris en France. Elle a aussi arrêté John Morrissey, président de la dernière convention des dynamitaris. Tous trois sont actuellement internés à la préfecture de police et seront probablement chassés de la France. La police fait aussi des recherches pour trouver un autre dynamitarde qu'on suppose s'être sauvé en Suisse.

Des anarchistes ont pénétré dans le cimetière de Saint-Sauveur, près de Nevers, et ont profané plus de cent tombes, détruit tous les monuments. Il règne beaucoup d'excitation et la police fait d'actives recherches pour découvrir les auteurs de ce crime horrible.

On rapporte que les députés et les membres du gouvernement sont convenus qu'il est urgent de marcher sur Pékin. Le gouvernement va demander un octroi de dix millions de piastres pour l'envoi de 25,000 hommes en Chine.

ITALIE

Rome, 12 mars.

Le Pape a pris une attitude ferme contre l'expulsion de l'Archevêque catholique de Wilna en Russie. Une rupture entre le Vatican et la Russie est imminente.

Les relations entre l'Italie et l'Allemagne s'assombrissent. Au cas d'une alliance avec l'Angleterre, l'Italie restera fidèle aux obligations contractées avec l'Allemagne, y eût-il même un conflit entre cette dernière et l'Angleterre.

CANADA

Montréal, 13 mars.

Des poursuites pour dommages ont été intentées contre la cité au nom des personnes qui se sont blessées grâce au mauvais état des rues St-Sulpice et Ste-Catherine.

Les montants de ces actions sont respectivement de \$5,000 et de \$500.

Un jeune homme de 23 ans, James Wood, a eu la figure et les bras horriblement brûlés à la suite de l'explosion d'un canotier d'huile que l'on avait approché trop près du feu. L'infortuné a succombé à ses blessures quelques heures après l'accident.

UNE TACHE INGRATE

Les protestants s'acharnent toujours à la conversion des catholiques canadiens français de cette province.

Jusqu'ici le résultat a été bien malgré. Voici même ce que déclarait M. Beaudry, ministre de l'Eglise ou Chinniquy tient ses meetings quand il vient à Montréal.

Dans la paroisse du Canada, dit l'orateur sacré, il y a quatre millions d'habitants et un peu plus; sur ce nombre une bonne moitié se compose de catholiques.

Les statistiques nous démontrent que les Canadiens-français se développent et se multiplient avec une rapidité étonnante et incomparablement plus que les familles de langue anglaise. Cet état de choses est pour nous un problème difficile à résoudre, car qui ne prévoit pas que, si le peuple n'est pas éclairé des lumières de la bonne évangélisation, avant 50 ans, toute la puissance du Canada sera entre les mains et sous le contrôle des catholiques. Je puis vous citer, messieurs que dans un rayon de 20 milles autour de Montréal, bon nombre d'églises méthodistes ont été fermées parce que les catholiques l'ont voulu.

UN SUICIDE A LA BEAUCE

Nous avons déjà mis nos lecteurs au courant d'un suicide, commis la semaine dernière à Sainte-Marie de la Beauce. Ce crime est entouré de mystère et ressemble un peu au prologue d'un roman à sensation.

Vendredi soir, un étranger, mis avec une certaine élégance, se présentait à l'hôtel de M. Jacques et y demandait l'hospitalité. Il venait, disait-il, de Saint-Romuald en quête de travail, il était peintre de son métier et s'appelait De Moralez. Le voyageur quoique fatigué avait l'air en bonne santé et rien ne permettait de soupçonner la fin tragique dont il était menacé.

Après avoir passé deux jours à l'hôtel, il sortait lundi matin annonçant qu'il serait de retour pour l'heure du dîner, mais ne reparut plus de la journée ni de la nuit. Quel fut son étonnement de M. Jacques, quand, mardi matin, alors qu'il estimait son client pauvre, disparu pour ne plus revenir, il fut appelé dans une maison du village où le malheureux De Moralez avait été recueilli.

En voyant entrer M. Jacques, le pauvre soi disant peintre, au milieu de lamentations et de gémissements, pria celui-ci de vouloir lui chercher

l'aide d'un médecin, il se mourait, dans les atroces douleurs de l'empoisonnement.

Les docteurs Fortier et Morency, accourus en toute hâte sur les lieux, n'hésitèrent pas à reconnaître tous les symptômes d'un empoisonnement, et lui administrèrent les antidotes qu'ils jugèrent utiles à son état; mais la victime malgré d'abondants vomissements ne se releva pas et mourut mercredi à 1 heure de l'après-midi, après avoir reçu les consolations de la religion de la main du prêtre qu'il avait demandé lui-même.

A l'enquête tenue par le coroner Taschereau, assisté des docteurs Fortier et Morency, on a procédé à l'autopsie du cadavre, mais on n'a pu constater la moindre trace de poison ni même d'aliments dans l'estomac de la victime, ce qui fait supposer, que les vomitifs administrés par les hommes de l'art, ont fait expectorer au défunt le contenu de son estomac, sans arrêter l'effet du poison, qu'il avait absorbé, croit-on, dans un moment de découragement.

En quittant l'hôtel de M. Jacques le malheureux de Moralez est allé faire visite à une famille qui habite à 2 milles du village, et qu'il avait connue il y a 8 ans. Il passa la journée et la nuit dans cette famille, et personne ne remarqua chez lui rien d'insolite, si ce n'est peut-être un peu d'excitation pendant la soirée.

On a trouvé sur sa personne une enveloppe contenant la moitié d'un blanc de diplôme de l'Académie de médecine de Montpellier. L'orthographe y est si peu respectée qu'on pense cette pièce apocryphe et destinée à faire des dupes en faisant passer le porteur pour un médecin français; mais ce n'est là qu'une supposition. Des personnes dignes de foi de la paroisse Saint-Isidore, comté de Dorchester, ont reconnu le défunt pour un homme d'origine espagnole, paraissant appartenir à une bonne famille et ayant habité chez un monsieur Nadeau, marchand de la localité.

Les restes du malheureux voyageur peintre ou médecin ont été inhumés dans le cimetière de Sainte-Marie. Les habitants de la paroisse, avec une générosité qui les honore, avaient souscrit la somme nécessaire pour que le défunt eût des obsèques convenables.

RESUME TELEGRAPHIQUE

Le général Négrier a occupé Thalke le 8 du courant. La garnison chinoise a pris la fuite. — On croit que les trois empereurs se réuniront l'été prochain à Vienne. — On rapporte que le mahdi égarant une invasion de l'armée abyssinienne, a évacué la ville de Metemneh. — La Chambre des Communes a voté une pension de 20,000 louis sterling (\$97,200) à la famille de feu le général Gordon.

— Le London Standard dit que l'amiral Courbet a occupé l'île sacrée de Pontou, près de Ningpo, île qui n'est habitée que par des prêtres.

— Une frégate française a capturé le navire anglais de Glen Ray, qui passait en contrebande près de Gutzloff avec une cargaison de plomb.

— Osman Digna concentre une forte armée à Tarnieh pour s'opposer à la marche de l'armée de Graham sur Berber. Plusieurs milliers d'arabes bien armés se réunissent pour aider Osman Digna.

— La Russie a sanctionné le traité avec l'Allemagne pour l'extradition des conspirateurs contre la vie des membres des familles royales.

TRIBUNE LIBRE

M. l'éditeur, Je viens de lire dans l'Ami des Campagnes un petit entrefilet qui m'a fort surpris. Il paraît que l'agent de ce journal, M. Gaudiose-Dompierre, se plaint amèrement de n'être du maître de poste de Saint-Anselme qui lui aurait fait essayer toute une kyrielle de sottises.

Il est regrettable que avant de porter de semblables accusations, cet agent n'ait pas songé à connaître d'abord qui était maître de poste en cette localité. D'ailleurs, voici toute l'histoire :

Plusieurs personnes étaient dans le bureau, attendant leurs mailles, lorsque l'agent de l'Ami des Campagnes est entré. Un étranger, homme de profession et d'esprit, s'est alors permis de faire quelques plaisanteries. Dans un bureau public, peut-on tenir la langue des personnes. D'ailleurs, l'étranger ne faisait aucunement allusion à la politique du journal, ne disait rien pour froisser les susceptibilités de M. l'agent. En un mot, il croyait s'adresser à un homme aimant le mot pour rire, caractère qui distingue d'ordinaire les agents ou voyageurs de commerce.

Messieurs les éditeurs de l'Ami des Campagnes voudront bien, je l'espère, retirer les accusations portées contre le fils du maître de poste de Saint-Anselme et contre ses employés qui sont rares dans ce bureau !!

Je vous prie, M. l'éditeur, d'accepter mes remerciements pour la publication de cette lettre, et je demeure,

Votre très humble, DME VICTOR BRENIER, Maitresse de poste, St-Anselme.

COURRIER DE LEVIS

Ports de Lévis

Durant l'exercice financier de 1893-84, une couverture semblable à celle des forts Nos. 2 et 3 a été mise aux casemates du fort No. 1, d'après un contrat passé avec M. P. Samson, le 10 mai 1883, pour la somme de \$3,117.50. Déboursés \$3,954.23. — Dépenses totales : \$13,175.39 pour construction et \$24,091.39 pour réparations.

Nomination

Nous apprenons que M. Michael Crean, bien connu à Lévis, va être nommé agent des passagers au Canada pour le chemin de fer Wisconsin-central. Il ouvrira son bureau à Montréal. La compagnie, croyons-nous, ne pourrait faire le choix d'un employé plus habile pour remplir une position de ce genre.

Courses en patins

Il y a eu jeudi, au pavillon des patineurs, à Fraserville, de grandes courses. Les patineurs ont accompli des exploits qui valent la peine d'être signalés.

La course de quatre milles a été particulièrement remarquable. Il y avait deux concurrents, MM. Amédée Chamberland et Wilfrid Ouellet. Ce dernier a été vainqueur.

Nous serions curieux de voir ce jeune homme lutter contre le champion montréalais. C'est un excellent coureur.

La course à reculons de un demi-mille, ouverte aux enfants au-dessous de douze ans, a été gagnée par Alfred McDonald.

Les deux courses de un demi-mille et un quart de mille, ouvertes aux enfants au-dessous de 14 ans, ont été intéressantes. Dans le premier cas, c'est le jeune Nicol qui a été vainqueur et dans le deuxième, l'heureux concurrent a été Irénée Boulet.

La fanfare de Fraserville, sous la direction de M. Alfred Roy, a exécuté durant la soirée de très jolis morceaux.

Aux assises

Le nommé Barister, accusé d'avoir mis le feu à la scierie de M. Magloire Vaillancourt, située à Saint-Honoré, sur le chemin de Témiscouata, a été condamné par un juge paix à subir son procès au prochain terme de la cour d'assises qui s'ouvrira à Fraserville, le cinq juillet.

L'accusé était employé comme mécanicien dans cet établissement. Il est originaire des Etats-Unis, où, paraît-il, il se nommait Carleton.

Inhumation

Les restes de madame Bouchard, décédée aux Etats-Unis, ont été transportés à Fraserville pour y être inhumés. La famille Bouchard est originaire de cette localité, mais elle résidait aux Etats-Unis depuis quelques années.

Fromagerie de St Arsène

Dimanche dernier, à l'issue de la messe, avait lieu à la salle publique une assemblée des cultivateurs de cette paroisse, au sujet de la réorganisation de la fromagerie. A cette assemblée, à la demande de l'auditoire, M. Alfred Dionne, avocat, fit, sur l'importance d'une fromagerie, quelques remarques qui ont été bien appréciées.

M. Elie Martin s'est chargé de la direction du nouvel établissement et a demandé l'encouragement de tous les cultivateurs.

M. Martin est un riche cultivateur de l'endroit et possède toutes les qualités requises et l'instruction plus que suffisante pour donner à cette industrie le développement nécessaire.

Un beau veau

Un monsieur Aubert, qui demeure près de l'hospice Saint-Joseph de la D'Urance, a vendu ces jours derniers, à raison de deux cents piastres, un veau qu'il avait payé vingt piastres d'un monsieur Samson, de Saint-David de Lauberivière. C'est certainement le plus beau veau amené jusqu'à ce jour sur le marché de Lévis. Il appartient à la race Hereford et n'a que huit mois. Il descend d'un producteur que l'on avait acheté à grand prix en Angleterre et qui s'était échappé, un jour, pendant qu'il était en quarantaine à Saint-David.

M. Aubert s'est peut-être un peu hâté pour vendre ce veau, qui, dans un an, vaudra probablement plusieurs centaines de piastres.

L'Intercolonial

Les recettes de l'Intercolonial ont été de \$159,848, durant janvier dernier, et les frais d'exploitation du chemin se sont élevés à \$175,760, soit un déficit d'un peu plus de \$15,000. Ce résultat, qui laisse encore à désirer, dénote cependant un progrès considérable, si on le compare à celui de la même période en 1884. Le déficit était alors, en effet, de \$22,000.

La fête patronale

C'est demain, que l'Union Saint-Joseph de Lévis célèbre sa fête patronale. La démonstration sera magnifique, beaucoup plus imposante que celles des années précédentes.

Voici l'ordre de la procession qui défilera dans les rues indiquées dans une annonce que nous publions plus loin :

- 1. La cavalerie.
2. Le corps des pompiers.
3. Les raquetteurs du club Lévis.
4. Un canot.
5. La fanfare.
6. La batterie No 1 d'artillerie de garnison.
7. L'Union Saint-Joseph avec bannière et insignes.

La réunion générale aura lieu à huit heures, à la station de l'Intercolonial.

Les zouaves

MM les membres de l'Union Allet (anciens Zouaves Pontifical) apprendront avec plaisir que Monsieur Napoléon Renaud, assistant secrétaire de l'Union, a reçu une lettre de Rome, annonçant que l'Indult relativement aux dispenses de l'abstinence et du jeûne pendant le carême, est renouvelé jusqu'au carême de 1886.

Incendie

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, vers minuit, le feu s'est déclaré dans l'hôtel Desruisseaux, à Coaticook. Les flammes ont fait des progrès rapides que le tout a été consumé en quelques quarts d'heure. Les membres de la famille et les pensionnaires ont eu juste le temps de se sauver avec leurs hardes de nuit. Ils ont tout perdu. Les pertes sont lourdes, mais en partie couvertes par \$1,700 d'assurance sur les bâtiments et \$1,200 sur l'ameublement. Ce qui ajoute encore à l'intensité de ce malheur est le fait que le propriétaire est, paraît-il, dangereusement malade.

Les fleurs en hiver

Voici un excellent procédé pour faire pousser les fleurs en hiver.

Coupez à l'aide d'une scie une branche d'arbre, plongez-la dans une eau courante à l'effet de ramollir les bourgeons. Placez ensuite cette branche dans une pièce chauffée à la température des appartements, et fixez-la verticalement dans un baquet d'eau à laquelle vous mêlerez de la chaux vive, que vous retirerez douze heures après. Cela fait, versez dans cette eau une petite quantité de vitriol pour prévenir la putréfaction.

Au bout de "quelques heures" les fleurs commencent à poindre et les feuilles poussent à leur tour.

Commencement d'incendie

Hier, le bruit courait que dans la nuit de jeudi, un incendie avait occasionné des dommages considérables au collège de Lévis.

Nous sommes allés aux renseignements et nous pouvons dire que la nouvelle était exagérée. Il y a eu un commencement d'incendie dans la chapelle, c'est vrai; mais il a été éteint de suite par un garçon de la communauté. Les flammes n'ont eu le temps de consumer que la draperie d'un tableau qui a été quelque peu endommagé.

C'est vers six heures du soir, après l'office du salut, que le feu a pris, on ne saurait trop comment. Il est fort possible, cependant, que l'incendie ait été allumé par un cerge que l'on aura oublié d'éteindre.

Préfet

Le onze mars courant, M. William de Léry, maire de Saint-François, a été élu à l'unanimité préfet du comté de Beauce. C'est la huitième fois que le conseil du comté décerne cet honneur à M. de Léry. Seize maires assistaient à la séance du conseil. C'est M. Richard Lessard, maire de Saint-Pierre de Broughton, qui a proposé M. de Léry à la préfecture. M. Lessard fait partie du conseil de Broughton depuis 27 ans.

— La raison pour laquelle le tabac Myrtle Navy a obtenu, parmi les fumeurs une si grande popularité, c'est parce qu'il est un article pur, ne contenant aucun ingrédient. Personne ne désire fumer d'autre tabac. On ne fume pas l'opium pour le plaisir de le fumer, mais pour ses effets soporifiques. Le désir du tabac sera mieux satisfait si l'on achète le meilleur article. Lorsqu'on a la plus belle qualité la satisfaction est complète. Le Myrtle Navy est le seul tabac qui réunisse ces deux choses.

COURRIER DE QUEBEC

Le terminus du Pacifique

La députation des citoyens et celle du conseil municipal chargées de représenter les intérêts de la cité de Québec au sujet des terminus du chemin du Pacifique, partiront pour Ottawa lundi. M. Shelyn, député de Québec-est à la Chambre d'assemblée agira comme président des deux députations.

A propos de cette question du Pacifique, on ne sait encore ce qui sera fait. Voici, cependant, ce qu'il y a de plus probable. C'est une dépen-

che que nous recevons à l'instant de la capitale.

"Ligne par le Maine. Terminus du Pacifique à Québec, la compagnie devant faire l'acquisition du chemin de fer du Nord. Bateaux-passeurs entre Québec et Lévis. Enfin, embranchement de la Rivière du Loup au Petit Saut."

Seigneurie Mingan

Les honorables Abbott et Lacoste sont arrivés à Québec, à propos de la cause de la seigneurie Mingan, qui comprend une lieue de terrain de 200 milles et que le gouvernement local a réclamée.

Conférences agricoles

M. Guertin, conférencier agricole, du district de Montréal, est en ce moment à Québec. Il est venu pour donner des conférences sur l'agriculture dans les paroisses des environs de Québec. Jeudi soir, il était à Sillery. Il a déjà visité Beauport et Saint-Ambroise; avant son départ par la voie du Nord, il doit visiter toute la côte Beauport.

M. Guertin est un cultivateur pratique du Saut au Récollet. Il y a 15 ans qu'il fait profiter, gratuitement, ses compatriotes de ses connaissances en agriculture.

Grand encau de meubles, Piano.

MM. Oct. Lemieux et Cie feront un grand encau de meubles de ménage, mercredi le 18 mars, à leurs salles, No 250 rue et faubourg St-Jean, Québec. Le tout consiste en piano carcé américain de 7 1/2 octaves, boîte richement sculptée; un harmonium de 8 registres, buffet en noyer noir très riche; le piano est un instrument de qualité supérieure et l'harmonium est assez considérable pour servir dans une église de campagne; deux ameublements de salon Louis XVI couverts en soie et velours cramoisi; deux ameublements de salon en noyer noir recouverts en érin, grand miroir de trumeau, glace anglaise, miroir de corniche, tapis de salon, table de centre dessus en marbre, tables à fleurs, tables à cartes, tapis en moulin, étagères, grande variété de chaises de salles à dîner, sideboard en noyer noir dessus en marbre avec glace, table à dîner, canapé, ameublements de chambre à coucher en noyer noir dessus en marbre, ameublements de chambre à coucher en frêne et noyer noir et une grande quantité d'autres effets.

Tous ces meubles sont de premier choix et vendus sur garantie, seront visibles mardi le 17 courant jusqu'à 9 heures p. m. vu que MM. Oct. Lemieux et Cie sont obligés de vider leurs salles pour recevoir les meubles du printemps. Le tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 2 heures p. m. précises.

Course à la raquette

Voici les noms des raquetteurs qui prendront part cet après-midi à la course au clocher pour laquelle Son Excellence le lieutenant-gouverneur a offert deux médailles:

Montagnais.—N. Mercier, E. Croteau, Gallien.

Québec.—O. J. Dunn, R. J. Davidson, W. Bickell.

Jacques-Ca-tier.—C. Gagnon, N. Leclerc, Alex. Davis.

Lévis.—D. Carbonneau, Jas. Jelley, Geo. Jelley.

Union commerciale.—N. Turcotte, jr., Jos. Langlois, J. C. Marcoux.

Canadien.—E. Patry, Jos. Lortie, Jos. Fitzback.

Huron.—F. X. Paradis.

Waverley.—Messervy, Pelletier, Gowdy.

Aurora.—E. N. Chinic, E. Montizambert et Panet Angers.

Nous avons déjà dit que le départ aurait lieu à l'angle des routes Ste-Foye et Belvédère, à trois heures, et que le but de la course était au Pavillon des patineurs, en passant au sud des habitations de la Grande Allée.

Nouvelles diverses

De bonne heure hier matin, la mercure a descendu jusqu'à 16 degrés au-dessous de zéro. Ce matin, la neige nous annonce l'approche d'une tempête.

— Nous apprenons que l'autre jour, en glissant, Mlle Cummings, de Saint-Roch, s'est fracturée la jambe. L'hiver a été fécond en accidents de ce genre.

— Hier après-midi, un cheval vicieux, appartenant à un cocher de Saint-Roch, a enfoncé d'une ruade le devant de la carriole à laquelle il était attelé.

— Parmi les orateurs qui porteront la parole, ce soir, à l'assemblée de la société des ouvriers du port, on cite les noms de M. Shanahan, du colonel Baby, de l'honorable Hearn de M. Shelyn et autres.

En correctionnelle

La femme Fortier, convaincue de tenir une maison malfamée rue Saut-au-Matelot, est condamnée à six mois de prison, ne pouvant payer cent piastres d'amende. Elle est allée rejoindre son mari qui a été emprisonné tout récemment pour vente de spiritueux sans licence.

— Le cultivateur de Charlesbourg

qui avait passé avec sa voiture sur la glace de la rivière Saint-Charles, afin d'éviter le pont de péage, a été condamné à 20 sous d'amende et aux frais qui s'élevaient à \$9.38.

Mort subite

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. J. G. Scott, qui a été employé longtemps comme contre-maître dans les établissements de messieurs Price, a été trouvé mort ce matin dans son lit.

Musique

La musique de la batterie A jouera, ce soir, comme de coutume, au pavillon des patineurs. Voici le programme:

- 1 Pas redoublé—Bostonia..... Wiegand
2 Quadrille—Le Palais d'Industrie... Groezee
3 Valse—Fesche Geister..... Strauss
4 Lanciers—Royal..... Cotee
5 Valse—Clasp'ng Hands..... Hecker
6 Galop—Tivoli..... Neibeg

Ces concerts sont les mêmes que ceux donnés l'été, en plein air, sur la terrasse Frontenac, et qui attirent tant de monde. La seule différence, c'est qu'au pavillon des patineurs, l'admission coûte la bagatelle de 10 sous. Comme on le voit, c'est peu pour passer une agréable soirée.

Maritime

— Les steamers de la compagnie du golfe voyagent toujours avec succès de New-York aux Bermudes et vice versa. Tant mieux, car la compagnie du golfe a subi déjà assez d'épreuves.

— On annonce la perte de la barque Allahab ayant fait voile de Hong Kong pour l'Orégon.

Les rhêmes du printemps

Le sirop aux hypophosphites, est trop connu du public pour qu'il soit nécessaire d'y faire l'éloge; mais comme c'est au printemps que les Rhêmes et les Bronchites se multiplient il est bon, à cette époque de l'année, de rappeler aux familles que le sirop aux hypophosphites est un remède précieux contre les diverses affections de la gorge et des poumons.

Comme il arrive aussi, en Mars et en Avril, que les Rhêmes de cerveau deviennent plus fréquents il ne faut pas oublier qu'avec l'Anticoryza on obtient un soulagement immédiat.

A vendre dans toutes les pharmacies. Dépôt général, à Québec, dans la pharmacie du Dr Ed. Morin, 314 rue Saint-Jean.

Trésor des nourrices et des mères du Dr P. E. Picault.—Ce calmant précieux peut se donner en toute sûreté aux enfants du bas âge tourmentés de coliques, de vents, de vomissements, de diarrhées d'acidités d'estomac et des intestins et en général contre toutes les indispositions des enfants. Le trésor facilite la pose des dents et par cela même prévient ces convulsions terribles qui emportent tous les ans un si grand nombre d'enfants.

— DEMANDEZ les savons médicaux du Dr Perrault qui guérissent toutes les maladies de la peau.

A la pharmacie nouvelle, 42 rue la Fabrique, Québec.

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comtes de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska.

Avis public est par les présentes donné à tous les membres de cette Compagnie que par une résolution en date du 7 mars courant, il a été imposé une taxe au répartition, pour rattraper les pertes considérables éprouvées depuis le mois d'octobre dernier (1881), et celles qu'elle pourrait éprouver d'ici à la fin de l'année (31 août 1885) comme suit: de VINGT PAR CENT sur tous les billets de dépôt en force du 15 décembre 1879, jusqu'au premier de septembre 1883, et de DIX PAR CENT sur tous les billets de dépôt en force du premier septembre 1883 jusqu'au 15 février 1885.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie, en la ville de St-Germain de Rimouski, sous le plus court délai possible.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,

Rimouski, 9 mars. Secrétaire.

N. B.—Il est aussi Résolu: Qu'avis public soit donné dans différents journaux de cette province, que les agents de cette compagnie n'ont aucun droit de faire payer CING PAR CENT COMPTANT sur leurs billets de dépôt par les assurés, EN S'ADRESSANT, 15 mars 1885. F. F. R., Sec.

Fete patronale

C'est dimanche prochain que l'Union St-Joseph de Lévis célèbre sa fête patronale. Tous les membres devront se réunir à huit heures, à la station centrale, au quai Lauzon.

PROGRAMME DE LA PROCESSION

La procession défilera par les rues Commerciale, côte Bégin, Fraser, Wolfe et Guenette pour se rendre à l'église.

Après la messe une adresse sera présentée à M. le Chapelain dans l'église. La procession en retournant défilera par les rues Guenette, Wolfe jusqu'à la demeure de M. le maire où elle s'arrêtera pour le saluer; de là elle continuera par la rue Wolfe, côte Davidson et rue Commerciale jusqu'à la résidence du président fondateur, où elle s'arrêtera pour le saluer. Elle retournera sur la rue Commerciale, rue St-Laurent jusqu'à la demeure de monsieur le président. Après quoi la procession se dispersera.

LE SEUL AGENT AUTORISÉ

Pour la vente des célèbres Lunettes et lorgnons En cristal de roche George Guenette Horloger et bijoutier

Cote du Passage, Lévis. C'est en outre le magasin où le public peut trouver le meilleur choix de bijouterie et d'orfèvrerie.

A vendre ou à louer

La maison du sousigné située au village de Lauzon, près du pont de fer de l'embranchement de l'Intercolonial...

CORPORATION DE La ville de Lévis

Liste des électeurs de la ville de Lévis, pour les élections parlementaires de la Province de Québec, pour 1885.

Avis public

Est par le présent donné que les listes des électeurs dans les divers quartiers de la ville de Lévis, qualifiés à voter aux prochaines élections...

Grande vente AU BON MARCHÉ DE LEVIS

Une grande partie d'un stock de bananes est actuellement offert en vente à très grand sacrifice.

Magasin à bon marché

Beaucoup d'effets pour peu d'argent, qu'on se hâte d'en profiter.

A vendre

Deux emplacements situés dans la plus belle partie de Lévis, tout près de l'Hôtel de ville.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN

JULIE VERDIER.

Dans l'autre cabinet de toilette, Jeanne d'Esparre se déshabillait lentement, avec l'aide d'Andrée et de Mme de Beaumont.

LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des MALLEES CANADIENNES et des ETATS-UNIS.

Table with columns: Vaisseau, Ton, Commandant, and departure/arrival dates for various routes like Caspian, Sardinian, etc.

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement) d'un continent à l'autre.

Table listing steamers from Liverpool, London, and Halifax, including Caspian, Sardinian, Parisian, etc.

Service de Glasgow, Québec et Montréal. Les lits sont invariablement payables d'avance.

Aux cultivateurs et aux marchands de la campagne.

TANNAGE A LA FAÇON. J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de TANNERIE qui depuis quarante-cinq ans donne la plus grande satisfaction à tous qui me donnent des peaux à tanner.

Odil Vallières Horloger-Bijoutier

— Alors, ma belle mignonne, résigne-toi. Songe que ton mari, après tout, conviendrait à beaucoup de jeunes filles, pas à moi, par exemple !

CHEMIN DE FER Quebec - Central. ARRANGEMENT D'ÉTÉ. A partir de MARDI le 3 NOV. 1884, les convois circuleront comme suit :

Table with columns: Mtd, Mlx, Fret, and routes like Départ de Sherbrooke pour Junction Beauce, Arrivée à Lévis, etc.

Le départ des trains se fait aux heures de l'EASTERN STANDARD. Des chais palais nouveaux et élégamment pourvus font partie de tous les convois de passagers...

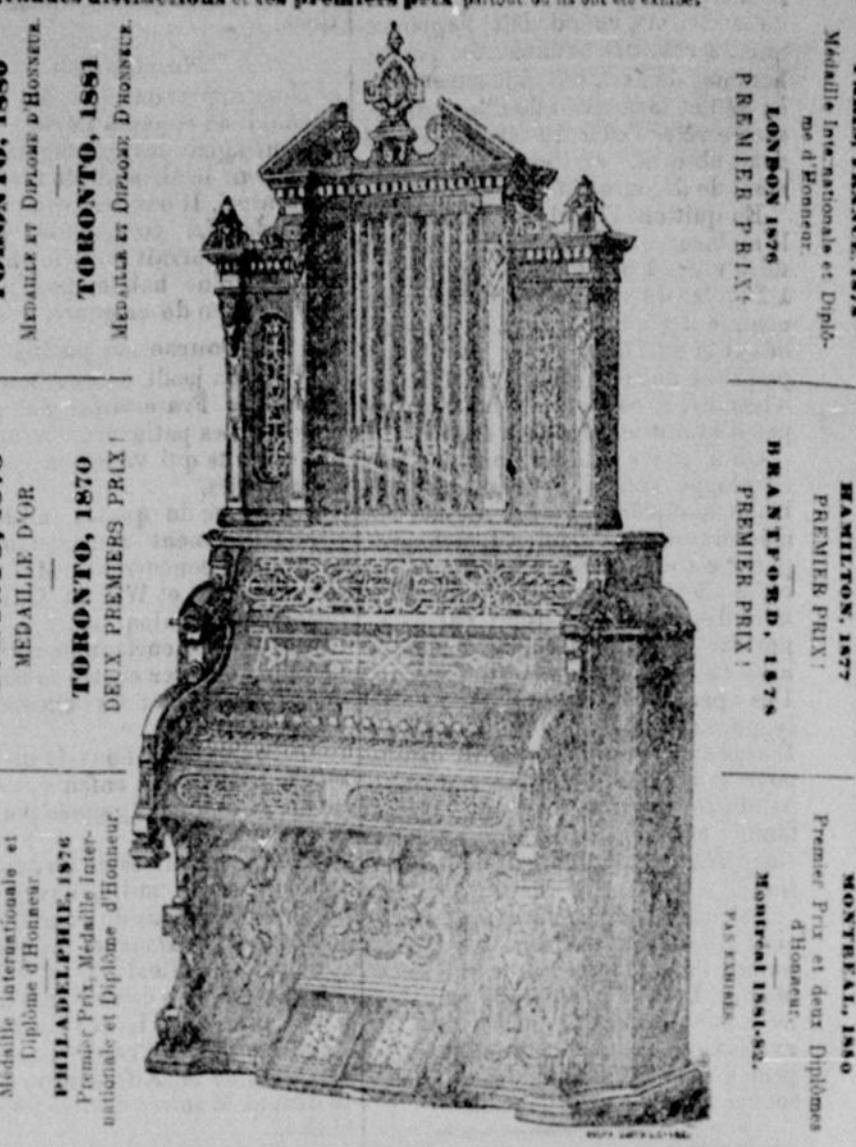
ATTENTION! CHAQUE TABLETTE DE Myrtle Navy EST MARQUEE T. & B. EN LETTRES BRONZÉES

Offre Splendide. Pendant trente jours nous offrons, pour 30 centimes un livre qui contient cent recettes de cent manières différentes de s'enrichir...

CANADIAN INFORMATION AGENCY. Boîte 77, St-Roch, Québec. Odil Vallières Horloger-Bijoutier 86, RUE COMMERCIALE, LEVIS

ORGUES-HARMONIUMS DOMINION. FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE

Compagnie d'Orgues et de Pianos Dominion, BOWMANVILLE, ONTARIO. Orgues d'Eglise, Orgues à 2 Claviers, Orgues à Petals, Orgues d'Etude, Orgues de Salon.



Et au-delà de 50 premiers prix! AUX EXPOSITIONS DANS DIFFÉRENTES PARTIES DU MONDE. Satisfaction garantie et conditions faciles.

L. E. N. PRATTE AGENT GÉNÉRAL POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC 1676, Rue Notre-Dame, Montreal

Avis public. Des soumissions seront reçues au bureau de la corporation de la ville de Lévis, d'ici le LUNDI le vingt-trois de MARS courant...

Cour Supérieure

Resté seule, Jeanne jeta un long regard autour d'elle, puis pénétra dans la chambre nuptiale. Le luxe de cette chambre en faisait une merveille de richesse; mais aucun souvenir doux et riant, aucun espoir d'avenir heureux, ne s'y attachait.

On demande. Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Péninsule...